

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE VILLEFRANCHE-TARARE

DATE : 21/07/99
N° DE DEPOT : 997
RCS VILLEF-TARARE: 955 512 074
N° DE GESTION: 67 B 00006

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----
LAFONT (A)

320 FOULC (RUE GEORGES)
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de VILLEFRANCHE-TARARE avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minute

Une pièce

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

DIRIGEANTS - ORGANES DE CONTROLE (modif.)
Délibération - Décision

947 57 36
SOCIETE ADOLPHE LAFONT

21 JUL. 1999

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

au capital de 16.175.700 Frs

Siège social : 320, rue Georges Foulc

69400 - VILLEFRANCHE SUR SAONE CEDEX

RCS VILLEFRANCHE TARARE B 955.512.074

REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

DU 18 MAI 1999

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX-NEUF, LE DIX-HUIT MAI,

A 14 HEURES,

Le Conseil de Surveillance de la SOCIETE ADOLPHE LAFONT s'est réuni au siège social, sur convocation de son Président.

Sont présents et ont émargé le registre des présences :

- Monsieur Joost RIJPER
- Monsieur Joop TRAP
- Monsieur Jacques BOJIN

Assistent également à la réunion :

- Monsieur Claude DIEUDONNE, Président du Directoire
- Monsieur Jean-François BARBIER, Directeur Général

Les représentants du Comité d'Entreprise, dûment convoqués, Mesdames CASIER et NESME, sont absentes et excusées.

Le représentant du Cabinet ERNST & YOUNG, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur le Président constate que le Conseil réunit au moins la moitié des Conseillers et que par conséquent, il peut valablement délibérer.

Monsieur le Président fait donner lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans observation.

Monsieur le Président expose l'ordre du jour de la séance :

- vérification et contrôle des comptes établis par le Directoire conformément aux dispositions de l'article 128 alinéa 5 de la loi du 24 Juillet 1966,
- établissement du rapport à présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle contenant les observations sur le rapport du Directoire ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 1998,
- Nomination d'un nouveau membre du Directoire à compter du 18 mai 1999 en remplacement de Monsieur Claude DIEUDONNE, démissionnaire,
- Nomination d'un nouveau Président du Directoire à compter du 18 mai 1999 en remplacement de Monsieur Claude DIEUDONNE, démissionnaire,
- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités,
- Questions diverses.

I - VERIFICATION ET CONTROLE DES COMPTES ANNUELS

Les membres du Conseil de Surveillance reconnaissent que le Directoire leur a remis le 30 mars 1999 les comptes de l'exercice clôturé le 31 Décembre 1998 et le rapport de gestion.

Le Président du Directoire et le Directeur Général présentent le rapport de gestion et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 1998 arrêtés par le Directoire le 30 mars 1999, faisant ressortir un bénéfice de 19.051.520 F et un total de bilan de 102.239.695 F.

Après avoir examiné, vérifié et contrôlé les documents qui lui sont présentés par le Directoire, le Conseil estime qu'ils ne donnent lieu à aucune observation particulière. Le conseil en recommande l'adoption à l'Assemblée.

Enfin, le Conseil établit son rapport à présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle contenant ses observations sur les comptes de l'exercice 1998.

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte également sur la nomination d'un nouveau membre et d'un nouveau Président du Directoire en remplacement de Monsieur Claude DIEUDONNE qui a donné sa démission de ses fonctions de membre et de président du Directoire à compter de ce jour.

Il propose la candidature de Monsieur Willy WILDENBORG aux fonctions de membre et Président du Directoire.

Il présente Monsieur Willy WILDENBORG au Conseil.

Puis il offre la parole aux membres du Conseil.

II - NOMINATION D'UN MEMBRE DU DIRECTOIRE

Le Conseil de surveillance, à l'unanimité, nomme en qualité de membre du Directoire à compter de ce jour, pour la durée du mandat de Monsieur Claude DIEUDONNE restant à courir :

- Monsieur Willy WILDENBORG
demeurant Kretalaan 44, 7577 KL, O'ZAAL, PAYS-BAS

Monsieur Willy WILDENBORG a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont confiées, ayant précisé qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

III - NOMINATION DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE

Le Conseil de surveillance, à l'unanimité, confère la qualité de Président du Directoire pour la durée de son mandat de membre du Directoire à :

- Monsieur Willy WILDENBORG
demeurant Kretalaan 44, 7577 KL, O'ZAAL, PAYS-BAS

Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Monsieur Willy WILDENBORG a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont confiées, ayant précisé qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

IV - REMUNERATION DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE

Le Conseil décide, à l'unanimité, que la rémunération de Monsieur Willy WILDENBORG, Président du Directoire sera fixée ultérieurement.

Il pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

V - POUVOIR

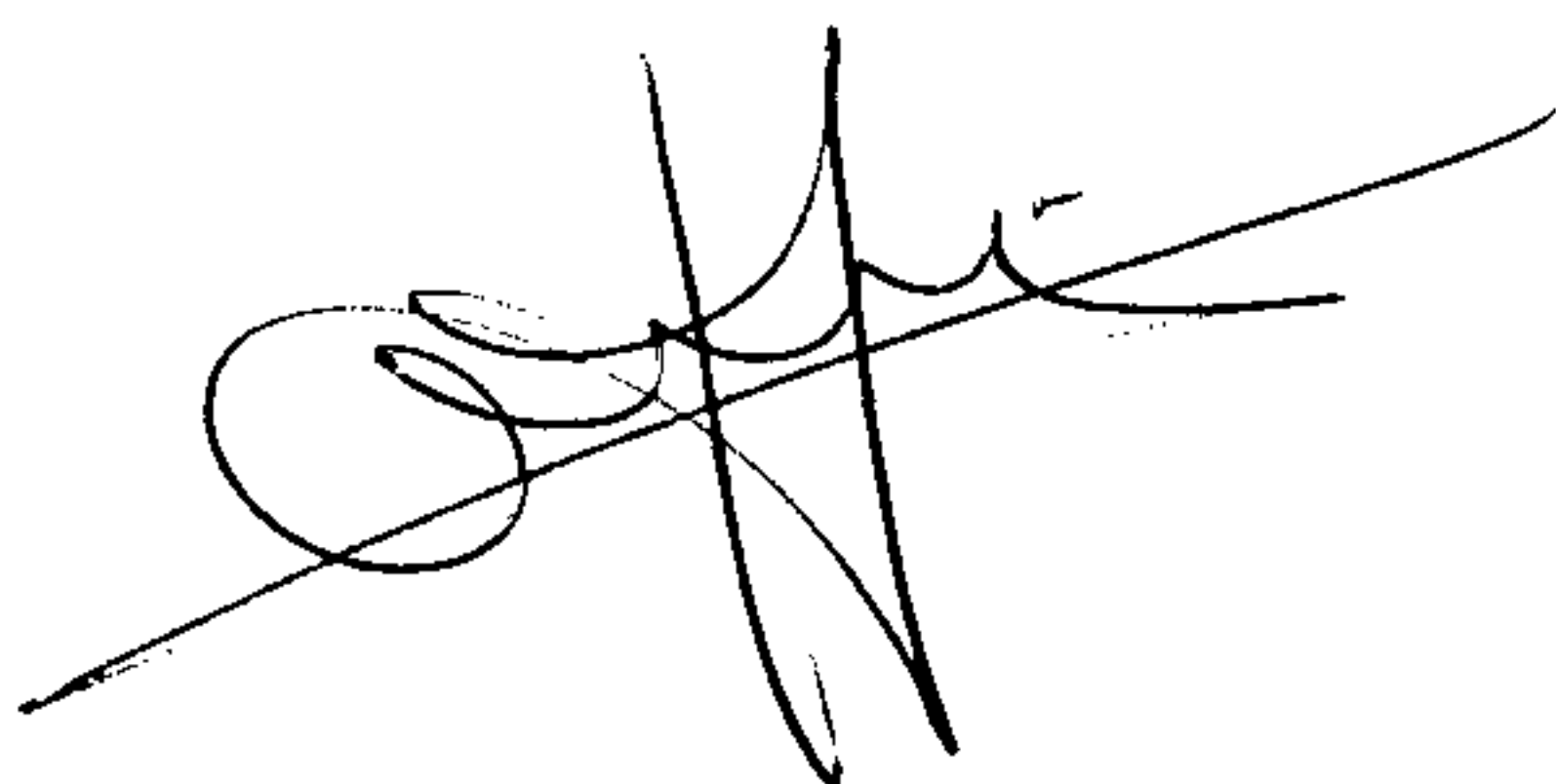
Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer les formalités légales nécessaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'un des membres du Conseil et le Président.

LE PRÉSIDENT

Monsieur Joop TRAP

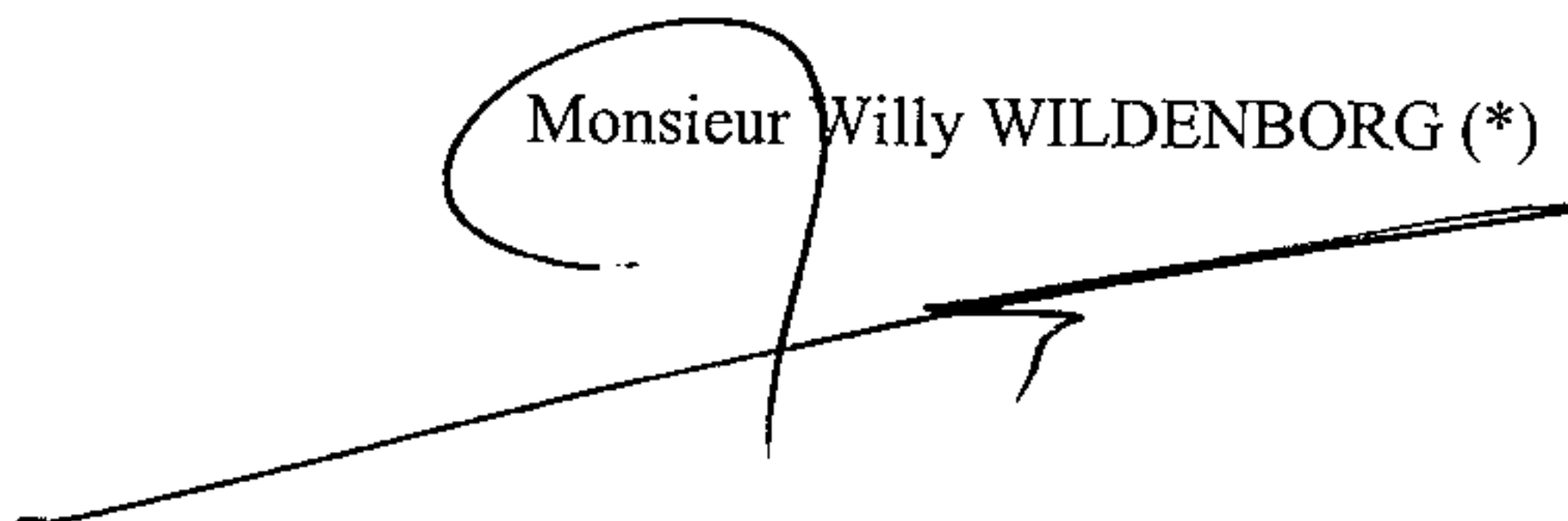


UN MEMBRE DU CONSEIL

Monsieur JOOST RIJPER



Monsieur Willy WILDENBORG (*)



(*) Bon pour acceptation des fonctions de Président du Directoire